



Déclaration liminaire CGT-FO-SOLIDAIRES à la CRCAS PACA du 13 avril 2021

Monsieur le président,
Monsieur le directeur,
Mesdames et messieurs,
Cher-e-s camarades,

Depuis plus d'un an maintenant la crise sanitaire que nous vivons est particulièrement difficile. Nos organisations syndicales souhaitent souligner aujourd'hui la dégradation de la situation psychologique des personnels de toutes catégories et dans tous les services. Nous avons d'autant plus besoin de l'action sociale de notre ministère.

La crise sanitaire actuelle et les conséquences de la mise en place hétérogène du télé-travail (y compris de l'avis des chefs de services) ne suffisent pas à expliquer cette situation. Nous dénonçons une fois de plus, l'avalanche de réformes et de restructurations qui continue à s'abattre sur les agents et les services, sans aucune étude des impacts, bien entendu.

Le démantèlement progressif des DREAL, le projet de loi 3, 4 ou 5 D selon le moment, qui prévoit le nouveau déclassement de nombreuses routes nationales et qui obscurcit l'avenir des DIR, le serpent de mer d'une restructuration du secteur maritime et la situation des DDT-M avec des SGCD qui, après plus de 3 mois de mise en place, ne fonctionnent pas ou très chaotiquement, sont des sources d'inquiétudes importantes pour les agents.

Le contexte de poursuite de la baisse des effectifs, cumulé à l'absentéisme lié aux arrêts de maladie, ne doit pas être aggravé par des méthodes de management, encore trop souvent loin de la pseudo-bienveillance prônée par les circulaires.

Il est impératif que des mesures concrètes soient prises en lien avec les CLAS, les CHSCT des services, le service social et les responsables d'unités et de services, pour que les agents ne répondant plus à leurs collègues ou hiérarchie alors qu'ils ne sont pas en arrêt de travail, soient identifiés, accompagnés et soutenus.

Le soi-disant dialogue social, de plus en plus souvent réduit à de l'information sur des

décisions prises ailleurs que dans les services, est aussi mis à mal par les conditions déplorables de connexion pour les représentants des personnels lors des nombreuses visio et audio-conférences, avec des applications non autorisées par certains ministères et notamment le MI, avec Zoom, pour les DDT-M.

Plus de la moitié des agents en PACA sont aujourd'hui en poste dans les DDT-M. Certains d'entre eux ont été transférés depuis le 1er janvier 2021 dans les nouveaux secrétariats généraux communs départementaux (SGCD) et donc de fait, dans les préfetures. Ces agents peuvent-ils toujours bénéficier de l'action sociale ministérielle et jusqu'à quand ?

Lors du groupe de travail « action sociale et SGCD » organisé par la DMAT et la DRH du MI le 5 mars, nous avons rappelé et demandé des comptes sur les blocages actuels dans le fonctionnement, et surtout pour le paiement de factures et de prestations individuelles (T2 et hors T2), voire de rentes trimestrielles pour des agents et des retraités !

Il n'est pas question pour nous, de nous contenter d'explications techniques et de tuyauterie budgétaire, mais de savoir si les décisions qui s'imposent, pour débloquer ces paiements ont été prises. Les factures restauration ont-elles été payées depuis le début de l'année ? Les nouvelles conventions entre le SGC et les DDT-M concernant la restauration sont-elles signées ?

Une convention de délégation de gestion est, semble-t-il, en cours de négociation pour que la SG du MTE la signe dans les meilleurs délais.

Il n'est pas question pour nos organisations syndicales de faire de la co-gestion, mais de permettre aux présidents de CLAS d'exercer pleinement leur rôle concernant le suivi et la gestion de tous les crédits d'action sociale, pour que les agents en bénéficient.

Nous demandons l'organisation de réunions entre les présidents de CLAS, les associations de gestion restauration et les services des SGCD.

Le 25 mars dernier, le ministère de l'intérieur faisait connaître à tous les préfets et chefs de services des DDI son « arbitrage » concernant les « *Chantiers de convergence dans l'administration territoriale de l'État* ».

Un document totalement inconnu des instances du « dialogue social », et « rendue plus urgente par la mise en œuvre des SGCD », comme le formule son signataire, M. Albertini, dans l'application directe de la circulaire 1^{er} ministre du 10 mars.

Un document qui liste une série de « chantiers RH », dont le « chantier c) » dénommé « action sociale », énumère 7 « déclinaisons », relatives à la restauration collective, aux « sacs à dos », à l'arbre de Noël, et aux séjours d'enfants.

Nous décidons, d'abord, de caractériser cet acte, sur la forme et sur le fond :
Sur la forme, il s'agit d'une agression d'une violence caractéristique des méthodes de voyous impulsés par le gouvernement, à tous les niveaux, une violence dans l'acharnement à détruire, et à le faire vite, là, maintenant, dès 2021.

Une violence qui vise à ne rien laisser debout, à mettre à terre tous les acquis qui incarnent la longue histoire du service public de l'aménagement du territoire, qui puise ses racines dans l'immédiat après guerre, où furent jetées les bases de la reconstruction du pays, incluant les ministères et ses agents dotés de leur statut de fonctionnaire d'État.

Ils y vont avec mépris, que résume par exemple cette dénomination « *sac à dos* » pour parler des crédits d'initiatives locaux.

Ils y vont sans retenue, poussés par la furie destructrice qu'imposent les intérêts à court terme des grands détenteurs de capitaux, qui exigent que les milliards socialisés dans les services publics soit déversés dans la spéculation et le tout marchand.

Et sur le fond, tout y passe, la gestion des mobilités et des carrières, des emplois, c'est-à-dire toute la masse salariale des fonctionnaires, pour mieux tailler dedans sans retenue, y compris la restauration... et même l'arbre de Noël !

Et donc, à ces fins, piquer dans les caisses des ministères pour les reverser aux préfectures !

Nous décidons donc de dire : STOP ! « Nous n'obéirons plus !! »

La CRCAS, les CLAS, sont détenteurs de par les textes (cf. arrêtés de 2014 et 2019, ou note du 9 janvier 2015) de crédits ministériels.

Le hold-up que veut réaliser le ministère de l'intérieur sur ces crédits – car il s'agit bien de cela – est totalement inacceptable et pitoyable. Nous ne laisserons pas faire, nous décidons de les utiliser, de poursuivre notre mandat d'élus des personnels qui « *depuis 1995, sont créatrices de lien social* » comme l'écrit la note de 2015.

C'est cela qu'ils veulent, rompre le lien social, déjà fracturé, déchiqueté par les incessantes réorganisations ?

C'est cela qu'ils veulent, nous déverser dans le marais fangeux de « *l'interministérialité* » à la botte des préfets ?

Nous ne l'acceptons pas !

Nous décidons, ici, de prendre l'engagement de tout mettre en œuvre pour poursuivre l'action des CLAS dans chacune de nos DDI, à commencer par l'arbre de Noël 2021.

Nous exigeons par ailleurs le maintien pour les prochaines années de la subvention par le MTE, pour l'arbre de Noël, à hauteur de 40 euros par enfant.

De même, alors que toutes les OS du CCAS sont à l'origine de la demande de mise en place d'une harmonisation des subventions-repas ministérielles pour les agents des DIR et des DIRM, on constate que dans quasiment aucun CLAS de ces services et aucune CRCAS concernée, les enquêtes diligentées en octobre 2019 par PSPP2, n'ont fait l'objet d'un examen ou même d'une information a posteriori.

Nous demandons donc que des consignes soient données pour que ces informations actualisées dans le cadre d'une nouvelle enquête soient transmises aux présidents de la CRCAS PACA et des CLAS concernés, afin d'examiner les besoins réels et les conditions d'une mise en œuvre rapide de cette harmonisation.

Enfin, nous avons souligné la détresse psychologique d'une partie des agents en activité et nous voulons insister sur celle de certains retraité-e-s et des veufs et veuves d'agents, parfois très isolés, physiquement et par le manque d'accès aux fabuleux sites internet qui semblent devoir aujourd'hui, être l'alpha et l'omega de l'assistance aux citoyens .

Enfin, nous vous alertons sur les situations humaines qui se cachent derrière les chiffres, et demandons à nouveau que les retraités puissent être réellement suivis par le service social et, au-delà d'une fiche d'information à valider aujourd'hui concernant les futurs retraités, que leur droit à l'information sur les prestations qui leur sont destinées soit bien respecté pour tous, y compris les plus anciens.

Cela nécessite une logistique, un accès au fichier du service des retraites de l'État et des crédits. Nous demandons que l'administration se mette en ordre de bataille pour fournir aux organisations syndicales ce fichier demandé depuis plusieurs années. C'est pour cette raison que nos organisations syndicales réitèrent leur demande de crédits supplémentaires à hauteur de 3 % de la masse salariale et des pensions, pour mener à bien l'ensemble des missions du champ de l'action sociale ministérielle.